

DGA DE L'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS

Direction du Patrimoine Routier,  
Paysager et des Mobilités  
Pôle Ingénierie  
Service Foncier et Domaine Public  
Bureau Domaine Public

Affaire suivie par : Nathalie GUGGENHEIM  
Tél. : 05.53.06.87.58  
Courriel : [n.guggenheim@dordogne.fr](mailto:n.guggenheim@dordogne.fr)

Objet : PC n° 024 264 20 R0009 - CS LES BRANDES - Création  
d'une centrale solaire photovoltaïque - MENESPLET - RD 6089 +  
9<sup>E</sup>1.  
N/Réf. : FL/NG - GECCO 141544

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

à

Direction Départementale des Territoires de la Dordogne  
Pôle ADS  
Cité Administrative  
24024 PERIGUEUX CEDEX

[Joelle.lebriat@dordogne.gouv.fr](mailto:Joelle.lebriat@dordogne.gouv.fr)

**Avis favorable** à la présente demande de Permis de construire, sous réserve de l'application des prescriptions suivantes, à la charge et aux frais du pétitionnaire :

- La desserte au site d'implantation du parc photovoltaïque se fera par la route départementale n° 6089 au nord et par la route départementale n° 9<sup>E</sup>1 à l'ouest.
- En phase de travaux, le pétitionnaire devra implanter de la signalisation temporaire aux abords des accès au site afin de sécuriser les mouvements de véhicules entrant et sortant du chantier.
- Avant toute intervention sur ou en limite du domaine public routier départemental (branchement de réseaux, mise en œuvre d'une clôture, plantation de végétaux, création d'accès, pose de portail, ...), l'Unité d'aménagement de MUSSIDAN sera obligatoirement sollicitée pour délivrer les autorisations nécessaires.
- Le rejet des eaux usées du projet est interdit dans les dépendances de la route départementale (sauf existence de réseau communal).
- L'écoulement naturel et le rejet des eaux de pluie sur la voirie départementale ne doivent pas être aggravés par le projet.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,

**DDT 24**  
**Pôle Urbanisme**

25 MAI 2020

ARRIVE LE

Signé numériquement  
A : PERIGUEUX (24000), FR  
Le : 22/05/2020 à 9:25:06  
Département de la Dordogne  
Chef du service Foncier et Domaine Public  
François LAVIELLE

